

Compte-rendu
Comité syndical – 23 mars 2022
Salle de la Chapelle – Pontivy Communauté à Pontivy

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars, le Comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à la salle de la Chapelle à Pontivy sur convocation de son Président Claude VIET

Etaient présents : AUDO Daniel, GUILLOT Georges-Yves (suppléant L GANIVET), HAMON Stéphane, LE BOUEDEC Joseph, LE BRETON Bernard, LE STRAT Sylvette, POURCHASSE Michel, ROBIN Guénaël, ROLLAND Benoit, VIET Claude,

LEMEE Yves, MOREL Martine

Etaient excusés : GANIVET Laurent, JARNIGON Michel, LE CORF Henri,

Secrétaire de séance : Benoît ROLLAND

Date des convocations : 17 mars 2022

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2021
- Explications du Président sur le contexte du Pays de Pontivy, suite à la scission de Centre Morbihan Communauté
- Installation du Comité Syndical
- Désignation du nombre de Vice-Président
- Modifications des statuts pour la modification des membres du Bureau et le retrait des membres de Baud Communauté
- Election du Vice-Président
- Délibération sur les indemnités d'élus
- Désignation des représentants dans les instances : Comité SCOT et CUP
- DOB 2022
- SCOT - Pour information, votées par le Bureau de Pays par délégation en raison des délais d'avis / Avis CDAC – Intermarché St Jean Brévelay
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2021

⇒ Après en avoir débattu, le Comité syndical approuve le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2021.

2. Explication du Président sur le contexte du Pays de Pontivy, suite à la scission de Centre Morbihan Communauté

Les modifications liées à la scission de Centre Morbihan Communauté ont été préparées par avec les élus de CMC2 et Baud Communauté en 2021. Plusieurs rencontres ont été organisées de septembre à novembre pour étudier une nouvelle représentativité pour chaque EPCI, mais aussi l'engagement du bilan du SCOT.

Les présidents de Pays et d'EPCI ont proposé les nouveaux statuts en novembre 21 dans leurs instances respectives.

Les nouveaux EPCI devaient délibérer en janvier 22 et désigner leurs représentants.

Baud Communauté a décidé de ne pas adhérer le 5 janvier 2022.

Pendant 2 mois, le Préfet a demandé d'attendre – il souhaitait faire le point avec les élus de Baud Communauté.

Il leur a demandé de retirer leur délibération – dont la rédaction n'était pas conforme.

Depuis Baud Communauté doit réaliser une étude pour prouver la pertinence de son périmètre comme SCOT ou le choix de son rattachement à un SCOT existant en l'argumentant.

Le 25 février, le Préfet a envoyé une information sur la marche à suivre pour réinstaller le Pays, et son comité syndical au plus vite et voter le budget 2022.

La Préfecture proposait dans un premier temps de prendre les statuts de 2020 mais le Bureau a préféré prendre ceux de novembre 2021, plus adaptés à la représentativité des nouvelles intercommunalités. Cette proposition a été acceptée par les services de la Préfecture. Ces nouveaux statuts nécessitent juste une modification sur le nombre de représentants dans le Bureau. Par ailleurs, ils laissent la possibilité par la suite d'intégrer Baud Communauté puisque le nombre de représentants a été pensé avec Baud Communauté.

Les élus émanant de Pontivy Communauté ne sont pas remis en cause dans l'instance du Pays de Pontivy. M le Président expose qu'il aurait préféré proposer une nouvelle élection du Président du Pays pour formaliser une adhésion du Comité syndical recomposé.

Mais la Préfecture lui a récemment signalé qu'il aurait dû démissionner et le Préfet aurait dû accepter sa démission. Les délais étaient trop courts au regard de la séance du Comité syndical. Il reste donc au poste de Président.

3. Installation du Comité syndical – post scission

		TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	CMC	Benoît	Rolland	Nolwenn	Bauche Gavaud
	CMC	Stéphane	Hamon	Gérard	Corrignan
5	CMC	Henri	Le Corf	Chantal	Bihoès
	CMC	Pascal	Roselier	Marie-Christine	Talmont
	CMC	Guenael	Robin	Jean-Luc	Grandin
	Pontivy Cté	Joseph	Le Bouedec	Marc	Ropers
	Pontivy Cté	Michel	Jarnigon	Joël	Marivain
	Pontivy Cté	Bernard	Le Breton	Claude-Albert	Le Bris
8	Pontivy Cté	Claude	Viet	Jean-Luc	Le Tarnec
	Pontivy Cté	Michel	Pourchasse	DORE LUCAS	Marie Madeleine
	Pontivy Cté	Laurent	Ganivet	GUILLOT	Georges Yves
	Pontivy Cté	Daniel	Audo	GUEGAN	Dominique
	Pontivy Cté	Sylvette	Le Strat	CADORET	Gilles

Les représentants de Pontivy Communauté signalent la démission de M CADORET. Un nouveau membre sera prochainement désigné.

⇒ **Le Comité syndical approuve les représentants du Comité syndical**

4. Désignation du nombre de Vice-Président

M le Président propose de désigner un Vice-Président, représentant de l'intercommunalité qui n'a pas la présidence du Pays.

⇒ **Après en avoir débattu, le Comité syndical approuve à l'unanimité le principe d'un Vice-Président pour assurer la gestion du Syndicat mixte en cas d'absence du Président.**

5. Modification des statuts portant sur le nombre de membres au Bureau et la non adhésion de Baud Communauté

Les modifications des statuts de novembre 2021 portent sur :

- Article 1 et 5 : le retrait de la collectivité « Baud Communauté »
- Article 5 : la composition du Comité syndical passant de 16 à 13 délégués
- Article 6 : la composition du Bureau passant de 6 à 4 membres, soit le Président, le Vice-Président et 2 membres.

⇒ **Après en avoir débattu, le Comité syndical approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat mixte sur les articles précités et autorise le Président à signer les documents s'y rapportant.**

6. Election du Vice-Président

M Le Président propose M Stéphane HAMON au poste de Vice-Président.

⇒ **Après en avoir débattu, le Comité syndical élit à l'unanimité M S HAMON au poste de Vice-Président et autorise M le Président à signer les documents s'y rapportant.**

7. Election des membres du Bureau

M Le Président propose la composition suivante du Bureau :

- Président : Claude VIET
- Vice-Président : Stéphane HAMON
- 2 autres membres : Bernard LE BRETON et Benoît ROLLAND

⇒ **Après en avoir débattu, le Comité syndical approuve à l'unanimité la nouvelle composition et les représentants proposés et autorise M le Président à signer les documents s'y rapportant.**

8. Indemnités d'élus

M le Président expose qu'il ne mobilisera pas l'indemnité de Président pendant la durée du mandat 2022-26. Après échanges, il propose une indemnité pour le Vice-Président à hauteur de 4.5%, soit 175 € brut/mois.

⇒ Après en avoir débattu, le Comité syndical DÉCIDE, à l'unanimité

DE FIXER un taux de 4.5% pour le Vice-Président à compter de l'élection du Président et du Vice-Président :

DE PRELEVER les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal du syndicat mixte pour les exercices 2020 à 2026,

D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'Administration Générale, à signer tout document se rapportant au dossier

9. Désignation des représentants dans les instances

M le Président expose les compositions des instances mises en place pour la gestion des affaires du Pays de Pontivy :

Après scission sans Baud	Pontivy Cté – 46 086 hbts	CMC – 26 676 hbts
Bureau	2 C VIET et B LE BRETON	2 S HAMON et B ROLLAND
Comité SCOT	5 C VIET B LE BRETON J MARIVAIN M POURCHASSE 1 représentant à désigner par Pontivy Communauté	3 S HAMON H LE CORF MC TALMONT
CUP	3 titu + 3 supp 6 représentants à désigner par Pontivy Communauté	2 titu + 2 supp C BIHOES / MC TALMONT N BAUCHE-GAUAUD / P BOUEDO

Les instances pourront se réunir dès la désignation des représentants de Pontivy Communauté et feront l'objet d'une délibération au prochain Comité syndical.

10. DOB 2022

Rapport d'activité 2021

L'année 2021 a été marquée par un changement de la quasi-totalité du personnel : animatrice Leader, gestionnaire Leader et assistante administrative.

L'activité Leader a été ralentie par l'absence de personnel de juillet à septembre 2021 et le temps de la découverte des dossiers pour les nouveaux agents.

L'activité du SCOT a été marquée par la modification des PLU de Locminé et de Naizin, la préparation de l'analyse règlementaire des résultats du SCOT et la participation à la Conférence des SCOT de Bretagne – mise en place dans le cadre de la Loi Climat et Résilience.

Projection de budget 2022 avec les évolutions suivantes, qui pèsent sur les cotisations des EPCI :

- Fin de l'aide régionale.
La Région a annoncé depuis 2018 la fin des aides aux Pays.
- Recrutement d'un agent pour remplacer le 50% fait aujourd'hui à CMC (30% direction et SCOT et 20% secrétariat)
La prise de compétence PLUI à CMC au 1^{er} janvier 2022 modifie les conditions d'exercice de F POHARDY. Elle pourrait être considérée juge et partie (élaboration du PLUI à CMC et analyse de ce PLUI au SCOT). Par ailleurs, la récupération du pôle social en encadrement (suite à la scission de CMC) ne rend plus possible la mise à disposition à 30%.

Proposition d'un recrutement d'un agent à temps plein pour assurer la direction, le secrétariat et le suivi du SCOT (étape de révision, demande de la Région et de l'Etat de vérifier la couche du Mode d'occupation du sol qui servira de support d'analyse aux intercommunalités pour la consommation foncière).
- Nouvelle information Leader qui conditionne l'aide à l'ingénierie à l'étape Paiement et enveloppe pour préparer candidature
- Et bien entendu le départ de Baud Communauté, qui répercute la charge sur les intercommunalités restant.

	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Total des dépenses	359 520,28	182 301,33	321 213
Total des dépenses d'investissement	129 292,11	16 000,00	144 679
Total des dépenses de fonctionnement	230 228,17	166 301,33	176 534
Total des recettes	129 292,11	350 062,37	321 213
Total des recettes d'investissement	129 292,11	129 018,59	144 679
Total des recettes de fonctionnement	230 228,17	221 043,78	176 534
	excédent fonction	54 742,45	
	excédent investi	113 018,59	

⇒ **Le Comité syndical a rempli les conditions réglementaires en tenant son Débat d'Orientations Budgétaires le 23 mars 2022.**

11. SCOT : pour information - avis sur projet d'agrandissement et de déplacement de l'Intermarché à St Jean Brévelay CDAC

Le Comité syndical ne pouvant être réuni dans les délais, le Comité SCOT a émis l'avis.

« Extrait : M VIET signale que ce projet est prévu au SCOT avec l'emplacement ZIGEC de GOVERO et au PLU de St Jean Brévelay. Le développement sur le site actuel n'est plus possible dans le PLU.

Dans l'instabilité juridique actuelle liée à la non adhésion de Baud Communauté (non formalisée puis que la délibération a été retirée), le Bureau réuni avant le Comité SCOT a

décidé de garder les statuts de novembre 2021 comme base de représentativité. Cela implique donc comme votant :

- 3 élus désignés par CMC (S HAMON, H LE CORF et MC TALMON) – B ROLLAND ne vote pas.
- 5 élus désignés par Pontivy Communauté dont 3 seulement sont présents ce jour (C VIET, B LE BRETON et J MARIVAIN)

Le Président propose de passer au vote :

- Pour : 5
- Contre : 1 – S HAMON »

Un avis favorable a été porté par le Président du Pays de Pontivy au titre du SCOT à la séance de la CDAC du 15 mars.

12. Echanges sur le programme Leader

Impact du retrait de Baud Communauté sur Leader

La Région va détailler l'impact du retrait de Baud Communauté sur le Leader actuel couvant 2014-2022. Il y a un risque de diminution de l'enveloppe.

Quelques dossiers n'ont pas été finalisés dans le montage de la subvention. Se pose la question du délai accordé pour finaliser le montage de ces dossiers : 31 décembre 2021 (date d'adhérant au Pays de Pontivy) ? autre délai ?

Le CUP se réunira prochainement pour arbitrer en présence de la Région Bretagne.

Préparation d'une nouvelle candidature Leader

La Région Bretagne a annoncé les conditions du nouveau programme Leader qui couvrira la période 2023-2027.

Ce programme visera les territoires ruraux. Toutes les candidatures ne seront pas retenues.

Pour postuler, il faut respecter le seuil d'éligibilité de 50 000 habitants et prenant en compte le fait que des communes considérées comme urbaines ne seront pas éligibles (Pontivy, Le Sourn et Locminé).

Pays de Pontivy		Pays de Pontivy sans Baud communauté	
total hab.	89 112 hab.	total hab.	73 060 hab.
total urbain	21 428 hab.	total urbain	21 428 hab.
total éligible Leader	67 684 hab.	total éligible Leader	51 632 hab.

M Le Président expose avoir été interrogé par le Président de Loudéac Communauté sur l'opportunité d'une candidature partagée.

Loudéac communauté	
total hab.	51 202 hab.
total urbain	9 605 hab.
total éligible Leader	41 597 hab.

⇒ Après en avoir débattu, le Comité syndical DÉCIDE, à l'unanimité de porter une candidature à l'échelle du Pays de Pontivy – en laissant la possibilité à Baud Communauté d'intégrer la démarche, à la condition d'adhérer au Pays de Pontivy et au SCOT. L'adhésion au Pays de Pontivy ne peut pas être à la carte.

13. Questions diverses

La prochaine séance du Comité syndical est fixée au 31 mars 2021 – 9H à Evellys – commune déléguée de Remungol / salle de l'Evel.